

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-023-2020****Objet : CONVENTION DE BENEVOLAT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La communauté de Communes Albret Communauté donne son accord pour les interventions bénévoles de :

- Mme Célia PAPIN au Multi-Accueil de Nérac.
Ces interventions auront lieu de mars à juin 2020.
- Mme Myriam TAUZIN au RAM de Montesquieu, le mardi 7 avril 2020 de 10h00 à 12h00.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer les conventions de partenariat correspondantes avec les bénévoles susvisées.

Fait à NERAC le, 25 FEV. 2020

Le Président,


Alain LORENZELLI**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire